



**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT  
(Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)**

- 8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
- 8.2. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-01- 91, boulevard René-Lévesque (N/D 4943-34-9604);
- 8.3. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-02- 60, rue Sauvé (N/D 4943-43-1228);
- ~~8.4. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-03- 77, 2e avenue (N/D 4943-40-5890). RETIRÉE~~

**9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS  
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)**

- 9.1. Renouvellement- ARLPHL (ND/ 207-160-024) ;
- 9.2. Autorisation- Demande de subvention (ND/ 208-141-003) ;
- 9.3. Remboursements des cours de Loisirs (ND/802-105-001) ;
- 9.4. Autorisation – Achat de mobilier urbain (ND/403-102-003) ;
- 9.5. Achat de publicité dans le Guide touristique des Bases-Laurentides ;
- 9.6. Amélioration de la page d'accueil site Internet ;
- 9.7. Sauvegarde de sécurité informatique ;
- 9.8. Projet pilote de jardin communautaire ;

**10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE  
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)**

- 10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
107-05-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement** de procéder à la modification de la résolution #95-04-2020 afin que le montant total du contrat octroyé à Rénoflex inc. soit porté à 45 420.35 \$

**ET QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020 soit adopté, après les dites modifications.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION  
108-05-2020

### **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

(Référence dossier : 207-120-001)

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 20 mai 2020 pour un montant de 268 632.64 \$.

Registre des chèques :	178 907.15 \$
Registre des prélèvements :	40 341.29 \$
Liste des dépôts directs :	49 384.20 \$

**MONTANT TOTAL :** **268 632.64 \$**

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
109-05-2020

### **CONFIRMATION D'EMBAUCHE- M. MATHIEU DESSUREAULT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

(Référence dossier : 302-104-444)

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche de M. Mathieu Dessureault prévoyait une période de probation de six (6) mois;

**CONSIDÉRANT** les recommandations favorables du comité des ressources humaines de la Municipalité qui a souligné sa grande satisfaction envers le travail accompli par M Dessureault;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement** de confirmer la permanence et l'embauche de M. Mathieu Dessureault à titre de directeur général et secrétaire-trésorier suivant les termes et conditions du contrat le tout rétroactivement au 4 mai 2020.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
110-05-2020

### **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LES DOCUMENTS ET LE SUIVI DE LA RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** le quai municipal a subi des dommages importants suite aux inondations de 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite y apporter les correctifs nécessaires afin de prolonger sa durée de vie utile, mais aussi, afin de limiter les risques d'érosions lors des prochaines crues printanières;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de procéder à la réalisation des travaux et de corriger la situation, il est nécessaire d'octroyer un mandat de services professionnels en génie civil pour effectuer notamment, les plans et devis et la demande d'autorisation en ce sens.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité bénéficie d'une aide financière du Ministère de la Sécurité publique pour ce projet et qu'elle a procédé à une offre de service afin de trouver le meilleur prix possible pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par M le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement** d'octroyer un contrat de service professionnel en génie civil à Équipe Laurence pour la somme de 18 350 \$ plus les taxes applicables tel que soumissionné.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
111-05-2020

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES IMPACTS FINANCIERS OCCASIONNÉS PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE CADRE FINANCIER 2020 ET 2021 DU TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec ordonnait la mise en place de mesures préventives afin de freiner la diffusion du virus Covid-19 et décrétait, sur tout le territoire du Québec, l'état d'urgence sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport en commun demeure accessible à la population ayant été identifié comme un service essentiel par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la mi-mars, les services d'autobus et de trains de banlieue maintenus par Exo ont subi une diminution majeure d'achalandage, ayant pour conséquence des pertes de revenu tarifaire pouvant représentées jusqu'à 90% des revenus mensuels projetés;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de réduire ses dépenses d'exploitation, Exo, en coordination avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités desservies, a mis en place un plan de réduction des services des autobus (réduction de plus de 50% de l'offre de service), des trains de banlieue (réduction de 25% de l'offre de service) et du transport adapté (diminution observée de l'ordre de 80% en fonction de la demande exprimée);

**CONSIDÉRANT QU'** afin de maintenir les services essentiels en matière de transport collectif, Exo a également mis en place diverses mesures de santé publique pour sa clientèle et ses employés occasionnant de nouvelles dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Autorité régionale de transport métropolitain prévoit réviser son budget 2020 et devra adopter un budget pour l'année 2021 tenant compte des impacts entraînés par la pandémie du Covid-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent assurer le maintien des tous les services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la couronne Nord et Exo s'engagent à offrir les services essentiels de transport collectif dans le cadre de la reprise des activités qui s'amorcera éventuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent composer avec un défi majeur afin de maintenir leur propre stabilité financière tout en respectant la capacité de payer des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** de réitérer à l'Autorité régionale de transport métropolitain l'urgence de conclure une entente avec le gouvernement du Québec afin que ce dernier s'engage à offrir une aide financière d'urgence aux municipalités compensant entièrement la diminution des revenus et l'augmentation des dépenses en matière de transport collectif entraînées par la pandémie, pour l'année 2020;

**Il est également résolu** d'informer l'Autorité régionale de transport métropolitain que les municipalités de la couronne nord demandent pour l'année 2021 un gel des contributions municipales au même niveau des contributions budgétées pour l'année 2020, comprenant l'aide gouvernementale et les mesures de lissage accordées, et tel qu'adoptées par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le 31 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
112-05-2020

**MANDAT-MESURE DES BOUES ET L'ÉVALUATION DES VOLUMES CUMULÉS DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire pour la Municipalité de procéder à l'octroi d'un contrat afin d'effectuer la mesure des boues ainsi que l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement** de procéder à l'octroi d'un contrat pour la mesure et l'évaluation des boues à Groupe conseil BC2 pour la somme de 3 925 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS**

(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois d'avril 2020 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION  
113-05-2020

**DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-01-91, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE**

(Référence dossier : 4943-34-9604)

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 91, boulevard René-Lévesque souhaite remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture du bâtiment principal par un nouveau bardeau d'asphalte de couleur noir;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du CCU au Conseil municipal d'accepter la présente dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** d'accepter la demande de PIIA 2020-01 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
114-05-2020**

**DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-02-60, RUE SAUVÉ**

(Référence dossier : 4943-43-1228)

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire de l'immeuble situé au 60, rue Sauvé souhaite remplacer deux fenêtres sur la façade latérale droite du bâtiment principal et remplacer les garde-corps de la galerie située en façade avant du bâtiment principal par des nouveaux garde-corps en aluminium blanc;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du CCU au Conseil municipal d'accepter la présente dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement** d'accepter la demande de PIIA 2020-02 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
115-05-2020**

**RENOUVELLEMENT – ARLPHL**

(Référence dossier : 207-160-024)

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) est de promouvoir et développer en partenariat avec ses membres un meilleur accès aux loisirs adaptés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a mis sur pied le projet SOS Intégration qui soutient les villes et municipalités des Laurentides pour l'accueil, l'intégration et le maintien des jeunes en situation de handicap dans les camps de jour municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association est l'organisme mandaté dans les Laurentides pour l'application du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** de renouveler l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides pour l'affiliation annuelle 2020-2021 au coût de 200 \$ taxes non applicables.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
116-05-2020

**AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

(Référence dossier : 208-141-003)

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL) administre un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour le compte du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice du camp de jour fait un travail d'intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide désire déployer l'encadrement nécessaire à ces enfants;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M le conseiller Jacques Nantel appuyée par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement** d'autoriser la coordonnatrice du Loisir et de la Culture à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021 auprès de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
117-05-2020

**REMBOURSEMENT DES COURS DE LOISIRS**

(Référence dossier : 802-105-001)

**CONSIDÉRANT** la situation de pandémie de Covid-19 qui prévaut actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide a dû suspendre les cours de loisir selon les mesures et recommandations sanitaires édictés par le premier ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide ne peut reprendre ou reporter les cours de loisirs dans les circonstances;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** de procéder au remboursement de la portion non dispensé des cours de loisirs de la session Hiver 2020.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
118-05-2020

**AUTORISATION – ACHAT DE MOBILIERS URBAINS**

(Référence dossier : 402-102-003)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder au réaménagement du parc Adélaïde-Paquette en procédant notamment, à l'installation de mobilier urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet la Municipalité bénéficie d'une aide financière de la part du Fonds de développement des territoires;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement** de procéder à l'achat du mobilier urbain provenant de Tessier Récréo-Parc tel que soumissionné et présenté au Conseil municipal pour la somme de 25 471.56 \$ toutes taxes incluses.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
119-05-2020

**ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE DES BASES-LAURENTIDES**

**Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par M le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement** de procéder à l'achat d'une publicité d'un ¼ de pages pour la somme de 900 \$ dans le guide touristiques des bases Laurentides

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
120-05-2020

**AMÉLIORATION DE LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de procéder à certaines améliorations du site web de la Municipalité afin d'en améliorer la convivialité et en la facilité la navigation au niveau de la page d'accueil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** d'octroyer un mandat pour la somme de 675 \$ plus les taxes applicables à Crocus la boîte, incluant la formation, afin de procéder à la modification de notre page d'accueil

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**



RÉSOLUTION  
121-05-2020

### SAUVEGARDE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE

**CONSIDÉRANT** l'importance névralgique d'assurer la sécurité des données informatiques de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme le conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** d'octroyer à Solution HCI (Cartier Informatique) le mandat d'effectuer la sauvegarde numérique des données informatique de la Municipalité pour la somme mensuel variant de 90 \$ à 110 \$ plus les taxes applicables, le tout en fonction de la quantité de données traitées.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
122-05-2020

### PROJET PILOTE DE JARDIN COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de mettre en place un jardin communautaire au cœur du village afin d'offrir aux citoyens un lieu privilégiés non seulement pour cultiver des fruits et des légumes mais aussi, comme un lieu d'échange et de partage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède une parcelle de terre au cœur du village et tout juste en arrière de la bibliothèque sur la rue de l'Église qui puisse accueillir un projet de jardin communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** que la municipalité de Saint-Placide autorise la mise en place d'un jardin communautaire sur le terrain vacant de la rue de l'Église appartenant à la municipalité;

**ADOPTÉE**

### DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directeur général dépose le rapport des interventions du Service Sécurité incendie pour le mois de février 2020 préparé par M. Daniel Lalonde, Directeur.

### PÉRIODE DE QUESTIONS SOUMISE PAR COURRIEL

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par M le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement** de lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
123-05-2020

M. Richard Labonté  
Maire

M. Mathieu Dessureault  
Directeur général

